

TITRE

N° 2 (Rect)

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

---

NE PAS INTÉGRER LA LIVRAISON DANS LE PRIX UNIQUE DU LIVRE - (N° 1189)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 2 (Rect)

présenté par

M. Kert, M. Jacob, M. Gaymard et M. Guy Geoffroy

-----

### TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« tendant à encadrer les conditions de la vente à distance des livres ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.